

## GRANDS PRINCIPES ET ÉLÉMENTS DU RGPD

Référence : DL240B	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

### LIEUX ET DATES :

#### **A distance**

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

### OBJECTIFS

- Appliquer en entreprise les différents principes composant le RGPD

#### **Information complémentaire :**

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

### POINTS FORTS

#### **Modalités pédagogiques :**

**Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.**

### **Formateur(s) :**

**Maître Dubois-Vieuloup est avocate associée chez Choisez & Associés mais également formatrice pour l'Ifpass, intervenant tout particulièrement sur des thèmes liés à la l'assurance et à la conformité. Aussi à l'aise dans la conception et l'animation de formations à distance qu'en présence, Maître Dubois-Vieuloup a écrit de nombreuses formations digitales comme le droit du contrat d'assurance ou encore le RGPD.**

### **Les plus de la formation :**

**L'assurance est un secteur particulièrement soumis à la réglementation. Parmi les grands textes venant le structurer, le Règlement Général de Protection des Données, le RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, occupe une place toute particulière. En effet, l'objet de cette réglementation, la donnée personnelle, est au cœur de l'activité de tout assureur qui a besoin d'avoir une connaissance fine des caractéristiques du bien à garantir et de la situation de ses assurés lors de la souscription mais également au moment de la réalisation du sinistre.**

**Aussi, cette formation se présente comme une première occasion de découverte du RGPD et de sa mise en œuvre par les acteurs de l'assurance.**

## **PROGRAMME**

B. Grands principes et éléments du RGPD

1. Principales définitions du RGPD
2. Principes essentiels du RGPD

### **Validation des acquis :**

**A l'issue du module de formation, un quiz est proposé, il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le module de formation.**

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Souscripteurs

Gestionnaires contrats et sinistres

Toute personne amenée à gérer des données clients

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

### **Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

## TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.  
Pour plus de renseignement contactez-nous !

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:38